

32^e MARCHÉ DE L'ESPOIR



LIENS AVEC LE PLAN D'ÉTUDES ROMAND (PER)

Dans sa déclaration préalable au PER, la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique, qui regroupe les chefs de l'Instruction de la Suisse romande et du Tessin) fixe à l'école publique l'objectif (1.2 lettre e) de promouvoir « le développement du sens de la responsabilité à l'égard de soi-même, d'autrui et de l'environnement, de la solidarité, de la tolérance et de l'esprit de collaboration ». Elle précise, dans les lignes d'action, que l'école doit « permettre à l'élève de construire ses valeurs éthiques ».

Quant au PER lui-même, nous retenons les éléments suivants :

1. CAPACITÉS TRANSVERSALES

Dans le domaine de la collaboration, le PER précise : « Il s'agit pour l'élève, dans des situations diverses, de manifester une ouverture à la diversité culturelle et ethnique, d'accueillir l'autre avec ses caractéristiques, de reconnaître les intérêts et les besoins de l'autre ».

2. FORMATION GÉNÉRALE

Nous retenons deux visées prioritaires :

- « Prendre conscience des diverses communautés et développer une attitude d'ouverture aux autres et sa responsabilité citoyenne ».
- « Prendre conscience de la complexité et des interdépendances et développer une attitude responsable et active en vue d'un développement durable ».

Travailler sur l'interdépendance, c'est « chercher des réponses à des questions que l'humanité entière partage et dégager des pistes d'action ».

Il s'agit donc de permettre à l'élève de prendre conscience que la responsabilité citoyenne s'étend de l'environnement proche au monde entier. Pour cela, seront abordés des thèmes principalement liés au développement durable, qui permettent de mettre en évidence :

- Les interdépendances sociales, économiques, politiques et environnementales d'enjeux mondiaux liés, entre autre, au développement durable.
- La manière dont les États traitent ces problématiques liées aux rapports entre les Hommes et l'environnement.

De nombreux objets d'études proposés par l'UNESCO et retenus dans le PER sont traités dans les diverses thématiques abordées par la Marche de l'espoir.

3. SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Le PER stipule que ce domaine doit être « en accord avec les valeurs contenues dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention internationale des droits de l'enfant ».

On retient deux visées prioritaires :

- « Découvrir des cultures et des modes de pensées différents à travers l'espace et le temps ; identifier et analyser le système de relation qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres ».
- « Développer des compétences civiques et culturelles qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable (...) »

Dans les commentaires généraux, nous relevons que le domaine des sciences humaines et sociales « doit contribuer à une ouverture sur le monde, permettant à l'élève de s'interroger sur les relations qui s'établissent tant à l'intérieur des sociétés qu'entre celles-ci et leur territoire ». Il « invite à comparer l'ici et l'ailleurs ».

Dans le domaine de la citoyenneté, le PER prévoit une initiation aux droits de l'enfant, entre autre en « comparant les droits et devoirs d'un enfant en Suisse et d'un enfant dans un autre pays ».